

Panorama

Bulletin 2023-2

Éditorial
Perspectives
Dossier
Autour du monde
Ressources



Améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE

bulletin.woah.org

Les maladies infectieuses émergentes constituent une menace importante pour la santé publique et la santé animale [1,2]. Plusieurs auteurs s'inquiètent de l'augmentation de leur occurrence, la plupart d'entre elles étant d'origine zoonotique (60,3 %) et la majorité de celles-ci (71,8 %) provenant de la faune sauvage [2,3]. Cet article recense les éléments centraux de la notification de ces maladies émergentes à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), précise les critères permettant de considérer une maladie comme émergente et présente quelques statistiques relatives aux notifications des Membres de l'OMSA.

En sus des 117 maladies des animaux terrestres et aquatiques déjà listées, les Membres de l'OMSA ont l'obligation de transmettre des informations sur les maladies d'importance épidémiologique particulière, même si celles-ci ne remplissent pas les critères énumérés au Chapitre 1.2 du [Code sanitaire pour les animaux terrestres](#) ou du [Code sanitaire pour les animaux aquatiques](#).

Dans les *Codes*, une maladie émergente désigne «une nouvelle apparition, chez un animal, d'une maladie, d'une infection ou d'une infestation ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou humaine et résultant: i) de la modification d'un agent pathogène connu ou de sa propagation à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle espèce, ou ii) d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou d'une maladie diagnostiquée pour la première fois.»

Le processus servant à évaluer et à déterminer si une maladie doit être considérée comme émergente est décrit ici.

En vertu de l'Article 1.1.4 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, lorsqu'une maladie émergente apparaît, les autorités vétérinaires du pays doivent envoyer à l'OMSA, via le Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS), une notification immédiate et des rapports de suivi périodiques. L'envoi de ces rapports est essentiel pour mieux comprendre l'épidémiologie de la maladie et son importance pour la santé publique et la santé animale.

Contrairement à la notification des maladies listées, les Membres n'ont pas l'obligation d'envoyer une alerte dans les 24 heures qui suivent la confirmation de la maladie.

Depuis 2005, l'OMSA a reconnu 29 maladies émergentes (13 maladies aquatiques et 16 maladies terrestres). Certaines maladies émergentes ont ensuite rejoint la liste des maladies à déclaration obligatoire (p. ex. infection par le virus 1 iridescent des décapodes). En 2022, l'OMSA a reconnu quatre maladies émergentes: trois maladies aquatiques (virus de l'œdème de la carpe, infection *Enterocytozoon hepatopenaei* et virus du Tilapia Lacustre) et une maladie terrestre (SARS-CoV-2 chez les animaux).

L'apparition de maladies émergentes est notifiée via WAHIS. Entre 2005 et septembre 2022, 178 rapports de notifications immédiates ont été dénombrés (144 pour des maladies terrestres et 34 pour des maladies aquatiques). La Figure 1 rend compte de la tendance observée quant au nombre de rapports soumis. Le pic de notification de 2021 est dû au SARS-CoV-2 chez les animaux et celui de 2009, à la grippe porcine H1N1.

Ces deux exemples illustrent le fait que les maladies émergentes constituent une préoccupation majeure de santé publique et de santé animale; ils soulignent l'importance de la notification à WAHIS et celle de l'approche «Une seule santé», englobant le suivi sanitaire des humains, des animaux et de l'environnement.

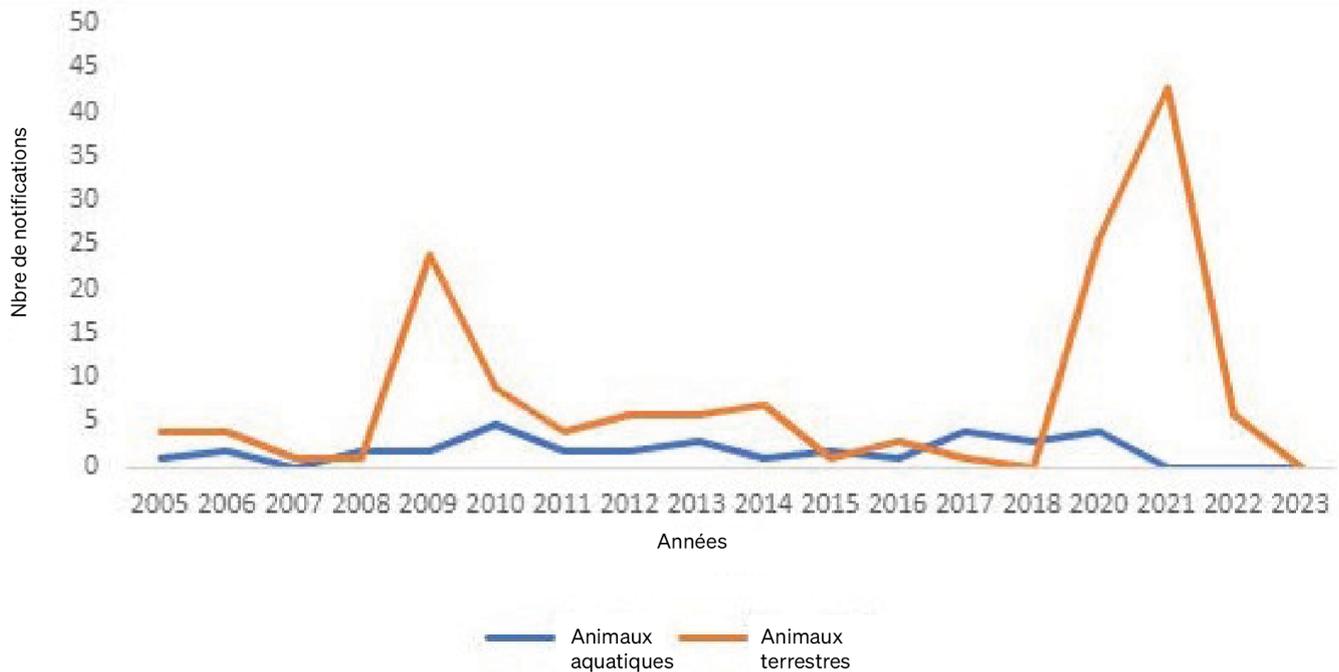


Figure 1. Évolution du nombre de rapports soumis au WAHIS sur les maladies émergentes au cours de la période 2005-2022 (septembre 2022)

<https://doi.org/10.20506/bull.2023.2.3407>

PERSPECTIVES

L'importance de la notification des maladies émergentes

AUTEURS

[Paolo Tizzani](#) *, Bernita Giffin , Stian Johnsen

[Organisation mondiale de la santé animale \(OMSA\)](#)

* Contact auteurs : P. Tizzani



© Getty Images

RÉFÉRENCES

1. Morens, D.; Folkers, G.K.; Fauci, A.S. The challenge of emerging and re-emerging infectious diseases. *Nature* 2004, 430, 242–249.
2. McArthur, D.B. Emerging Infectious Diseases. *Nurs. Clin. N. Am.* 2019, 54, 297–311.
3. Jones, K.E.; Patel, N.G.; Levy, M.A.; Storeygard, A.; Balk, D.; Gittleman, J.L.; Daszak, P. Global trends in emerging infectious diseases. *Nature* 2008, 451, 990–993.

L'OMSA (fondée en tant qu'OIE) est une organisation mondiale qui agit pour garantir la santé des animaux dans le monde entier. Nous nous concentrons sur les complexités de la santé animale depuis 1924. Nous diffusons des informations sur les maladies animales et nous adoptons des stratégies scientifiques pour limiter leurs répercussions potentiellement négatives sur la société.

12, rue de Prony, 75017 Paris, France
T. +33 (0)1 44 15 19 49
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

Facebook: World Organisation for Animal Health
Twitter: @WOAHAnimalHealth
Instagram: @worldanimalhealth
LinkedIn: World Organisation for Animal Health
YouTube: WOAHvideo
Flickr: World Organisation for Animal Health
Digital version: bulletin.woah.org

© World Organisation for Animal Health (WOAH) [01/2023]



**Organisation mondiale
de la santé animale**
Fondée en tant qu'OIE